

PROJET D'ETABLISSEMENT

2017 – 2022

I. Préambule

Le Projet d'établissement s'appuie sur :

- la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école
- la réforme 2016 du collège
- le Contrat d'objectifs de l'académie
- la politique Départementale
- les contrats d'objectifs de l'établissement
- un diagnostic général
- les programmes d'actions pédagogiques

Le Code de l'Education précise aux articles L401-1, L421-7 et R421-3:

- « *Le projet d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative et adopté pour une durée comprise entre trois et cinq ans par le conseil d'administration sur proposition de l'équipe pédagogique* ».
- « *Le projet d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et les moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine aussi les modalités d'évaluation des résultats atteints* »
- *Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.*
- *Les établissements scolaires organisent des contacts et des échanges avec leur environnement économique, culturel et social. Ils peuvent s'associer au sein de réseaux, au niveau d'un bassin de formation, pour faciliter les parcours scolaires, permettre une offre de formation cohérente, mettre en œuvre des projets communs et des politiques de partenariats, en relation avec les collectivités territoriales et leur environnement économique, culturel et social.*

Le Projet d'établissement prend donc en compte les caractéristiques locales et s'élabore à partir d'un diagnostic général qui fait apparaître les pôles les plus importants de la vie de l'établissement, afin de définir des axes généraux.

Ces axes servent d'appui pour la construction et la mise en place des actions pédagogiques et éducatives dont la priorité est de favoriser la réussite de tous les élèves.

II. Présentation de l'établissement

La cité scolaire Jean Moulin est située en plein centre-ville d'Albertville au début de la vallée de la Tarentaise.

Elle accueille 306 élèves au collège et 880 au lycée. Elle a une bonne réputation et peu de familles demandent une dérogation à la carte scolaire.

Au collège, l'offre de langues vivantes est diversifiée : anglais LV1 puis allemand, espagnol et italien LV2.

Il intègre aussi une ULIS, une UPE2A et un dispositif relais.

Le lycée général et technologique prépare aux baccalauréats ES, L, S et STMG.

L'option histoire des arts est unique dans le département. Seulement trois lycées la dispensent dans l'académie. Une section sportive hand est aussi proposée aux élèves.

Le Pôle France ski, qui devient le Centre National d'Entraînement, section sportive de haut niveau, est un lycée à part entière avec son calendrier décalé puisque les élèves font leur rentrée début juillet et leur scolarité en quatre ans. Le Pôle France est situé dans l'ancienne école normale au sein de la cité scolaire.

Le post bac concerne les BTS Assistant Manager et Comptabilité Gestion.

160 élèves dont 60 du Pôle France ski sont internes.

La cité scolaire est un bel outil de travail, moderne et bien équipé puisque la Région a restructuré l'ensemble de l'établissement en 2009.

Les projets culturels, scientifiques et sportifs sont nombreux afin d'impulser ou conforter l'ambition des élèves.

186 adultes accueillent les élèves, les équipes enseignantes et vie scolaire sont particulièrement investies et dynamiques et les agents ont à cœur l'entretien de l'établissement et leur rôle éducatif.

Les familles participent activement à la vie de l'établissement.

Notre projet est tourné vers la réussite de tous les élèves et leur épanouissement, par l'apprentissage de l'autonomie ainsi que l'ouverture culturelle et scientifique.

III. Projet d'établissement

Axe 1 : Transmettre des savoirs et des compétences.

Descriptif de l'axe :

Chaque élève a la possibilité d'acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences, de progresser à son rythme en vue de réussir dans son parcours personnel d'orientation en tant que futur citoyen.

Actions pédagogiques et/ ou stratégies :

- Diversifier les méthodes pédagogiques et les modes d'évaluation.
- Personnaliser le suivi des élèves.
- Valoriser les progrès.
- Renforcer la liaison école/ collège/ lycée / enseignement supérieur.
- Mettre en place une démarche de projet pour l'accompagnement personnalisé et les EPI.
- Renforcer la communication avec les familles.
- Faire preuve de bienveillance pédagogique et éducative.
- Personnaliser le suivi des élèves et les rendre acteurs de leur projet d'orientation.

Axe 2 : De l'établissement à l'international : « cultiver son jardin »

Description de l'axe :

Il s'agit de favoriser l'épanouissement personnel et le vivre ensemble en rendant les élèves acteurs dans l'ouverture culturelle, sportive et scientifique.

Actions pédagogiques et/ ou stratégies :

- Education au développement durable, cultiver son jardin.
- Stimuler la créativité, la curiosité artistique des élèves à travers des expositions, des sorties, des rencontres.
- Renforcer les partenariats locaux et internationaux (CERN, Grand Bivouac, Fondation Salomon, Dôme théâtre – cinéma, services culturels de la mairie d'Albertville...) et en initier d'autres.
- Offrir la possibilité d'une immersion linguistique et culturelle à l'international (treks, séjours linguistiques, échanges...)

Axe 3 : Bien- être de tous dans l'établissement

Description de l'axe :

Favoriser le bien- être dans l'établissement à travers le sentiment d'appartenance des adultes et des élèves à la cité scolaire.

Actions pédagogiques et/ ou stratégies :

- **Discours commun**
- **Fédérer autour de festivités, tournois ...**
- **Ouvrir la culture à tous : sorties, visites ...**
- **Cohérence des procédés.**
- **Promouvoir le FSE et la MDL**
- **Formation continue, stages établissement.**
- **Communication interne, entre services**
- **Connaissances des missions de chacun**